

M. Kenny Ronald PIERRE

## Comment bien entretenir et soigner les cheveux des femmes noires et métissées

(tome 1, version revue et complétée  
avec images en couleur – réédition)

- \* Les risques inhérents aux agressions chimiques des cheveux
- \* Raisons des chutes et altérations de la croissance des cheveux
- \* Le rôle du stress oxydatif (radicaux libres) dans les problèmes capillaires
- \* Et pour vous, Messieurs, un dossier sur la calvitie



ÉDITIONS GALAAD

ÉDITIONS GALAAD

# **Comment bien entretenir et soigner les cheveux des femmes noires et métissées**

(tome 1, version revue et complétée  
avec images en couleur – réédition)

**Ce livre a pour raison d'être de répondre aux  
problématiques capillaires des femmes noires  
et métissées. Il vous permettra de les  
identifier et surtout d'y remédier.**

Kenny Ronald PIERRE

## 1 Introduction

 Ce livre vient compléter mon premier ouvrage. La première version a bénéficié de très bons retours.

*J'ai reçu des clientes qui ont non seulement lu mon livre, mais en ont stabilisé certains chapitres afin de faire ressortir les passages qu'elles voulaient mettre en exergue.*

*J'ai été très ému, en les voyant revenir, livre en mains, en vue d'un conseil. Néanmoins, la majeure partie de celles que j'ai reçues ont fait ressortir le fait qu'il n'y avait pas assez d'images pour agrémenter les chapitres et inciter à la lecture.*

*Eh bien, c'est chose faite !*

*Puissent les images de ce livre apporter une touche de couleur à un thème des plus sérieux.*

Il est à noter que la nouvelle version de cet ouvrage comporte de nouvelles thématiques, mais ne comprend plus le chapitre qui présentait les risques de la coloration et de la décoloration des cheveux.

Ce dernier est devenu le *tome III* de cette série et vous y découvrirez, entre autres, un dossier sur la coloration au henné. Ainsi, désormais, cette collection comporte trois tomes, qui, je le crois, vous apporteront des conseils ciblés, en fonction de vos besoins propres.

Dans ce livre que vous avez en main, vous trouverez, entre autres, des éléments en lien avec d'autres altérations capillaires inhérentes à la gestion spécifique des cheveux de la femme afro-caribéenne.

Ces problèmes sont provoqués par l'agression des produits chimiques, tels que : *wave, défrisage, défrisage pour enfant, lissage brésilien*. Nous verrons combien ces produits sont nocifs, particulièrement pour les femmes enceintes ou pour celles qui allaitent.





Pour poursuivre je vous dirais que :

*L'un des mythes que plus d'un véhicule est celui qui présente la femme noire comme n'ayant pas génétiquement les moyens d'avoir de longs cheveux. Beaucoup de femmes afro-caribéennes considèrent que cette vision des choses est juste. Et pourtant !*



Il suffit de regarder de plus près pour se rendre compte qu'il n'en est rien et que la vérité est ailleurs. L'un des éléments déterminants permettant d'étayer mes propos trouve sa réalité dans la fréquence des défrisages que certaines de ces femmes font.

En moyenne, au bout de trois mois, les repousses sont déjà tellement épaisses qu'elles sont obligées de se défriser à nouveau, et cela, tout au long de leur vie. Par conséquent, si elles ont des repousses régulières, c'est que les cheveux poussent.

Là où le bât blesse, c'est que cette repousse est agressée et mal nourrie, c'est pour cela qu'elle n'arrive pas à croître et se casse. Nous le verrons, des solutions existent pour que le capital capillaire de la femme noire ou métissée puisse être préservé, tout au long de sa vie.

Nous découvrirons comment l'on arrive à avoir un cheveu en bonne santé en stabilisant des éléments internes tels que :

*La consommation d'eau, une alimentation équilibrée, etc.*

Nous verrons aussi l'utilité de couper les pointes des cheveux ainsi que la nécessité de boire sa ration d'eau journalière.



Ces gestes bien que simples sont néanmoins importants pour avoir des cheveux forts, beaux et longs. A travers ces lignes, vous pourrez aussi mieux comprendre la raison d'être des pellicules et ce qui les différencie d'une desquamation. Je traiterai, entre autres, des diverses chutes des cheveux et des solutions ; chacune de ces chutes a une raison et des protocoles à mettre en place en vue d'y remédier.

Nous allons comprendre les réalités pouvant mener à une chute anémique, cette dernière se matérialisant par le fait que les cheveux partent par poignées sur toute la surface du cuir chevelu.

Les raisons sont diverses : *prise de médicaments, alimentation non équilibrée, etc., entraînant une anémie.*

Nous allons découvrir la raison de la pelade, chute de cheveux bien particulière qui affectent certaines zones du cuir chevelu, les laissant dépourvues de cheveux, alors qu'il n'en est pas de même pour le reste des zones. Nous allons aussi nous intéresser aux diverses chutes des cheveux qui sont dues à un dérèglement hormonal pouvant survenir, entre autres, *à la ménopause, à une sortie de grossesse, etc.*

Par ailleurs, j'ai tenu à mettre l'emphasis sur les réalités liées aux chutes psychosomatiques des cheveux, celles dites *nervenses et androgénétiques* qui ont pour raison l'*anxiété et le stress*.



Ces états émotionnels négatifs vont aussi, nous le verrons, générer d'autres problèmes comme une surabondance de sébum sur le cuir chevelu, qui a pour effet d'étouffer les cheveux, mais aussi peut-être une prise de poids, du fait de la sécrétion par l'organisme de certaines hormones dans un état d'anxiété, de stress ou de colère.

Nous découvrirons dans ce tome la réalité de ces chutes de cheveux à caractère psychosomatique.

Néanmoins, il est important de noter que contrairement à l'ancienne version, les chapitres inhérents aux armes psychologiques pour pallier ce type de problèmes capillaires ne sont pas présents dans ce *tome I*.

Ceci tient au fait que cette thématique est développée dans mon livre intitulé « *Comment cheminer vers le plein bonheur en Jésus-Christ (tome 1)* », elle en est l'axe principal.

Ainsi, si vous souhaitez en savoir plus sur ce protocole destiné à remédier à ce type spécifique de chute de cheveux, je vous invite à lire ce que je viens de vous présenter.

Hormis ces thématiques, j'ai été interpellé par des amis qui m'ont sermonné pour n'avoir pas intégré un chapitre pour les hommes dans mon premier livre.

Je vous fais donc, Messieurs, un petit clin d'œil, en traitant de la chute androgénétique masculine (*calvitie*). Ce sujet est une souffrance pour plus d'un homme.

Des solutions existent, la première étant de comprendre ce qui ne va pas. Dans ces lignes, j'apporte de l'espoir à tous ceux qui ont une calvitie qui n'est pas en phase finale.

Pour poursuivre, je vous dirais que tous ces problèmes capillaires que nous venons de voir, ont un point commun, le stress oxydatif, celui-ci ayant pour base les radicaux libres.

Nous découvrirons donc les implications du stress oxydatif dans les problèmes capillaires ainsi que les solutions pour l'éradiquer. En outre, pour que vous puissiez mieux me connaître, je vous livre au début de cet ouvrage un pan de mon vécu en tant que coiffeur-conseil expert en problèmes capillaires. Avant que vous n'entamiez la lecture des chapitres de ce livre, il est impératif pour moi de vous présenter :

*Les protocoles, les produits et molécules que je vous présente dans ce livre, ainsi que leurs propriétés, indications et mode d'emploi ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont en aucun cas des recommandations médicales.*

*Je vous informe à titre préventif que les compléments alimentaires anti-chute ou destinés à renforcer l'organisme en cas de carence, les ampoules anti-chute, les huiles végétales ou essentielles qui sont conseillées dans ce livre ne sont pas à prendre en cas de grossesse ou d'allaitement.*

*De même, je précise que les personnes asthmatiques ou sujettes à des allergies devront s'assurer qu'elles peuvent les utiliser sans risque pour leur santé.*

*Je mets aussi l'accent également sur la nécessité, avant d'utiliser une des molécules que je présente dans ces lignes, de vous soumettre à l'avis de votre médecin qui connaît vos antécédents médicaux.*

*Ne prenez pas de risque avec votre santé, car une molécule peut paraître anodine et ses répercussions, elles, peuvent être fatales.*

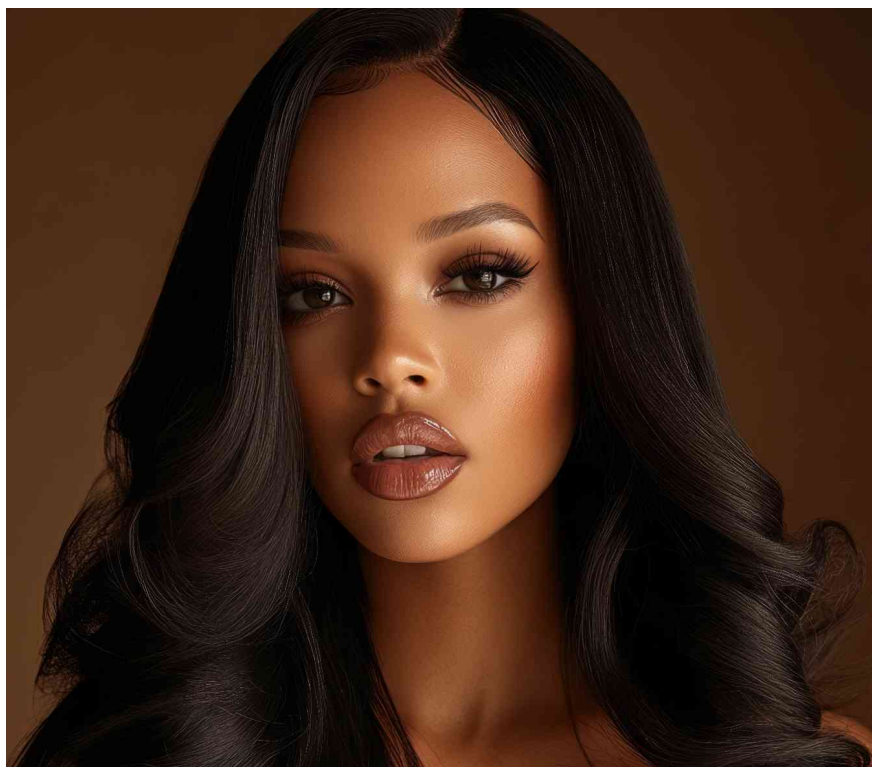
#### 4 Altérations chimiques de la tige capillaire

**C**e problème capillaire est l'un de ceux qui touchent tout particulièrement les femmes noires ou métissées, à cause de l'utilisation fréquente qu'elles font des produits chimiques tels que les :

*Wave, défrisage, curls, lissage brésilien, etc.*

*Ils sont devenus des produits de beauté incontournables, pour une bonne majorité de femmes noires ou métissées.*

Par le défrisage, beaucoup d'entre elles cherchent à se sublimer.



Comme nous l'avons vu, le geste de se défriser est devenu pour plusieurs un critère incontournable de beauté et de sensualité.

Ce geste n'est pourtant pas anodin, car ce n'est jamais sans retombée que l'on soumet son corps à des molécules chimiques.

Nous le verrons tout au long de ce chapitre.

Avant tout, pour comprendre combien de telles molécules sont nocives et à quel point elles peuvent être agressives, il convient de présenter leur action dans une tige capillaire.

Pour ce faire, analysons les diverses couches composant un cheveu.

Le cheveu est formé de trois couches distinctes :

*La moelle est la plus profonde, elle est aussi appelée Médulla.*

*Le cortex est la couche intermédiaire. La cuticule est la couche apparente du cheveu et est aussi appelée écailles.*

Bien que toutes les couches du cheveu soient altérées par l'agression des produits chimiques, tel que le défrisage, celle qui souffre le plus est le cortex.

Cette zone est formée en majeure partie de kératine et de cystine.

*Il est à noter que la kératine est la composante essentielle du cheveu, elle représente plus de 80 % de sa masse.*

*La cystine quant à elle représente environ 15 % de la matière capillaire.*

Le reste du cheveu est formé de : *mélanine — c'est cette molécule qui lui donne sa couleur —, d'acide gras, de vitamine, de fer, de zinc.*

*En outre, hormis ses composantes organiques, un cheveu est constitué de 10 % d'eau.*

Revenons au cortex, comme nous l'avons vu, il est formé de kératine qui se présente sous la forme de chaînes appelées chaînes kératiniques qui ressemblent à un long collier composé de deux éléments bien distincts :

*La kératine (représentée sur le schéma, qui suit, par ces boules difformes) et la cystine, encore appelée soufre — représentée par ces traits irréguliers qui relient ces boules entre elles —.*

#### 4.1 Les retombées de l'application des produits chimiques sur le cuir chevelu des femmes noires et métissées, ainsi que sur leurs bébés

Le thème de cette partie me tient particulièrement à cœur car il s'agit du devenir de nos enfants. En la matière, durant les *trente-cinq années* où j'ai travaillé comme coiffeur mixte, puis comme coiffeur conseil expert en problèmes capillaires, j'ai eu bien des fois à noter des non-sens dans la philosophie de bon nombre des clientes.

*Quand elles sont enceintes, d'un côté, elles font très attention à ne pas consommer de l'alcool ou à ne pas fumer, car elles savent ces produits dangereux pour leur fœtus.*

*Mais a contrario, elles se font défriser durant toute leur grossesse et/ou durant leur allaitement. Ce qui est tout aussi nocif pour leur bébé et cela depuis le stade fœtal !*



Il vous faut comprendre qu'en tant que femme enceinte toutes les molécules que vous allez prendre par voie cutanée ou orale auront des incidences sur votre bébé.

*En effet, elles passent par le sang et le lait maternel.*

C'est donc un grand risque pour une femme enceinte de se faire *défriser*, de faire un *wave* ou une *couleur*.

Ces molécules iront empoisonner le placenta qui nourrit le bébé. Ce genre de produits chimiques est encore plus dangereux pour le fœtus à partir du cinquième mois de grossesse. À partir de là, le fœtus étant viable, il devient autonome de l'organisme de sa mère.

Ce faisant, il est beaucoup plus vulnérable. Les organes du bébé étant en parfait état de marche, tout en étant encore très faibles, ne seront pas aptes, comme le fait le corps de sa maman, à évacuer les molécules chimiques. Ces produits viendront, application chimique après application chimique, empoisonner le placenta.

Entre autres répercussions, on peut noter les risques de maladies cardiovasculaires ou respiratoires.

Les produits chimiques, particulièrement le défrisage, sont susceptibles de nuire aussi bien au fœtus qu'à la fertilité de la maman.



**ATTENTION**  
**DANGER**

**Susceptible de nuire  
à la fertilité !**

**Susceptible de nuire  
au fœtus !**

Se défriser les cheveux est devenu un geste tellement courant, qu'avec le temps, les risques que présente ce produit chimique pour la femme ont été complètement minimisés.

*Pourtant, le défrisage n'est pas sans danger pour la femme.*

*Depuis 2012, l'American Journal of Epidemiology présente l'interaction pouvant exister entre les défrisages et les fibromes utérins. Celles qui se défrisent sont plus enclines à contracter cette maladie.*

Ceci est déjà suffisamment préoccupant, toutefois, il y a encore plus grave, car le défrisage entraîne aussi un risque mortel, pour celle qui est habituée à le faire. Cette réalité est présentée dans cette étude des plus sérieuses :

## 6 Les méfaits du défrisage pour enfants

Il y a de cela quelques années, avant l'apparition des produits défrisants pour enfants, il était inconcevable pour une mère afro-caribéenne de défriser les cheveux de sa fille avant l'âge de 16 ans.

*Le faire, la ferait passer aux yeux de tous pour une mère indigne.*

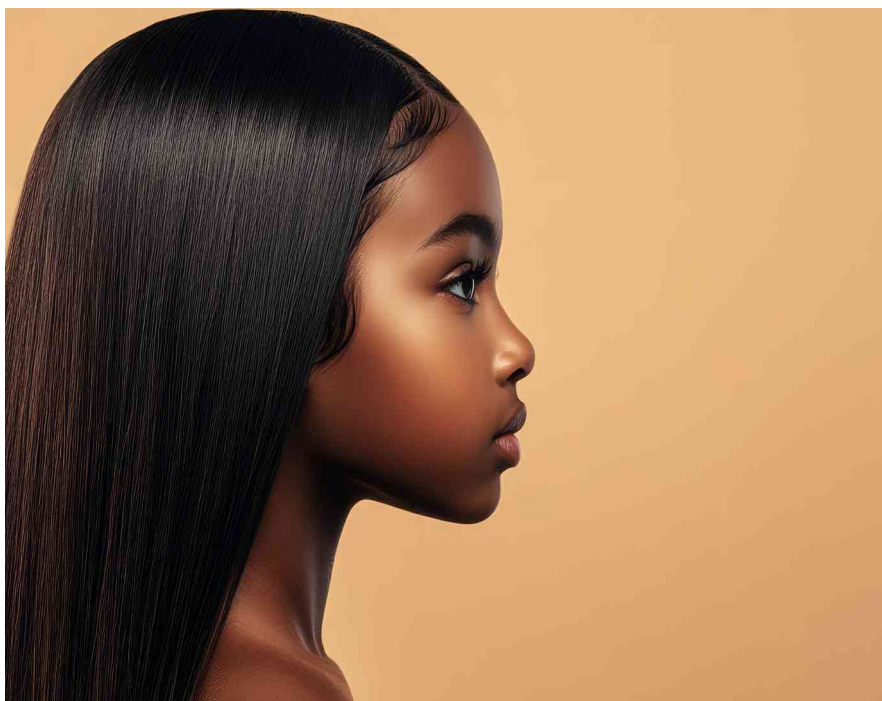
Ce faisant plusieurs mères se retrouvaient dépassées, car bien que beau à voir, la masse des cheveux naturels des petites filles afro-caribéennes peut être un casse-tête pour une maman qui ne sait pas les coiffer ou qui a plusieurs filles à coiffer.



C'est alors que comme Zorro, « le sauveur », le défrisage pour enfants est arrivé, « délivrant » bien des mamans.



Le produit étant moins dosé et « *dit* » être pour les enfants, bien des parents ont fait confiance aux industriels qui le commercialisent. De nos jours, voir des petites filles aux cheveux défrisés ne choque presque plus au sein de la société antillaise.



Pour la grande masse des consommateurs, cela est devenu normal car si fréquent et la chose est passée dans les mœurs, pour le grand plaisir des industriels qui commercialisent ces produits.

Généralement, c'est par ignorance des retombées de ces produits pour leurs enfants que certaines mamans les utilisent et ne voient pas les dangers qu'ils peuvent occasionner.

Nous allons maintenant nous pencher sur les vraies conséquences des défrisages pour enfant.

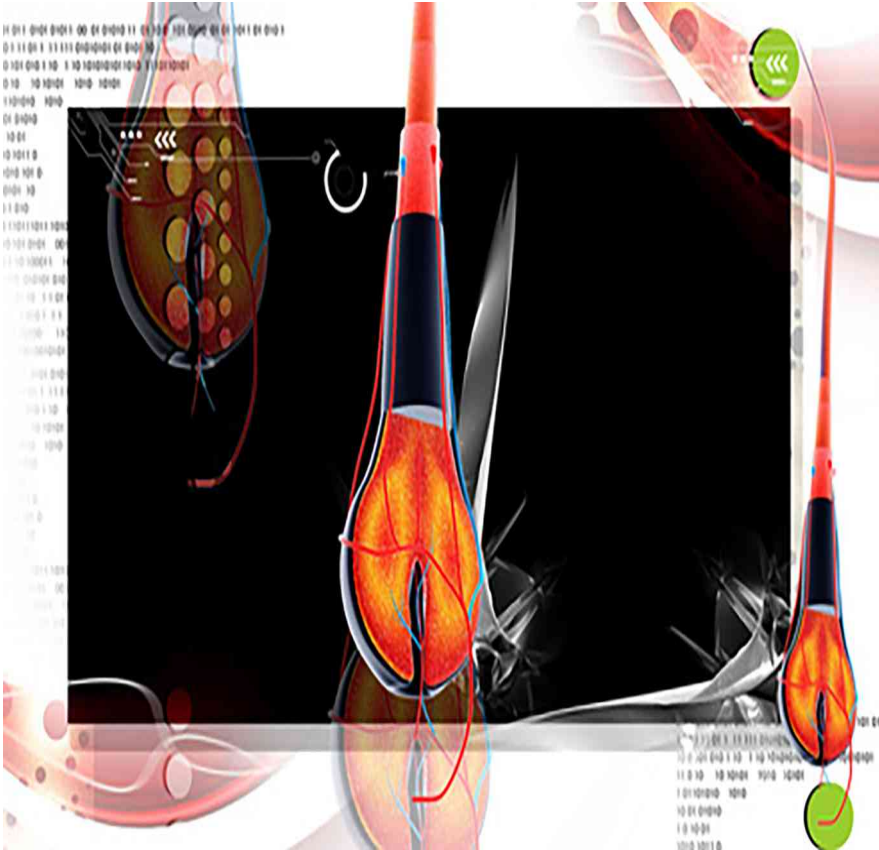
Avant tout, il convient de préciser que la majorité de ces produits défrisants « *dits* » pour enfants qui sont vendus aux Antilles sont sans soude, à base d'hydroxyde de calcium.

Ce fait à lui seul disqualifie ces défrisages, car nous avons déjà vu les répercussions de tels produits.

*Les cheveux des enfants étant plus fragiles que ceux des adultes, le calcaire contenu dans ces défrisants est encore plus destructeur pour leurs cheveux.*

Maintenant, ce point acté, pour comprendre les méfaits des défrisages – qu'ils soient avec ou sans soude, ou encore le wave – sur l'organisme des enfants, il convient de comprendre ce qui se passe à la puberté dans leurs corps. À partir de cette période, les hormones sexuelles se développent, avec elles, les cheveux changent.

Cet apport d'hormones obligera les bulbes des cheveux à créer plus de kératine l'objectif étant de gagner en volume.



*Dès lors ils seront obligés de prendre de l'expansion afin de pouvoir soutenir les nouveaux besoins nutritionnels des cheveux.*

Ce faisant sous l'effet des hormones, les glandes sébacées vont grossir et sécréter plus de sébum.

L'objectif sera de protéger les cheveux et le cuir chevelu.

## 8.1 Le rôle des hormones androgènes dans la chute androgénétique

Pour commencer cette partie, je vous dirais que bien qu'au niveau génétique, il y ait déjà prédisposition pour certaines personnes, cette chute ne se déclenchera que quand il y aura dérèglement au niveau des hormones androgènes. Ce sont des hormones mâles, dont la plus connue est la testostérone.



Cette hormone est plus présente chez l'homme, mais elle se trouve aussi chez la femme et joue un rôle sur la croissance des cheveux, nous le verrons. Une autre hormone mâle joue aussi un grand rôle dans l'organisme féminin et s'appelle la « *DHT* » ou hormone *dihydrotestostérone*.

C'est cette hormone qui, à partir de la *septième semaine*, permettra que l'on puisse déterminer si le fœtus est une fille ou un garçon.

À partir de cette période, il fera ressortir les organes génitaux des garçons. Ainsi, le docteur pourra vous dire :

« *Maz'el tov, c'est un garçon !* » Sans l'aide de cette hormone androgène, le sexe des fœtus serait impossible à reconnaître.

Pour comprendre la réalité de la *chute androgénétique*, il faut en venir au rôle des androgènes dans cette chute. Bien que ce type d'hormones soit minoritaire chez la femme, il joue néanmoins un rôle central pour la croissance des poils et des cheveux.

À partir de la puberté, les hormones mâles, *testostérone* et *dihydrotestostérone*, vont être produites dans l'organisme de la jeune fille, en même temps que les hormones œstrogènes, que l'on appelle aussi *hormones ovariennes (hormones femelles)*.



Sans cet apport d'hormones mâles, les poils – sur le pubis et les aisselles –, ne passeraient pas du stade de duvet à cheveux.

Il en est de même pour les cheveux qui avec cet apport en *testostérone* et *dihydrotestostérone* vont devenir plus épais.

Ce phénomène se voit bien chez les jeunes filles qui jusqu'à la puberté sont blondes comme les blés, et qui, une fois les règles menstruelles mises en place, deviennent blond cendré.

Les cheveux, s'étant épaissis, ont aussi gagné en mélanine et sont devenus plus foncés. Il est important de noter que, chez l'être humain, la *dihydrotestostérone* et la *testostérone* sont majoritairement produites dans les *testicules* ainsi que dans les *follicules pileux (racines des cheveux)*.

## 9 La chute androgénétique masculine

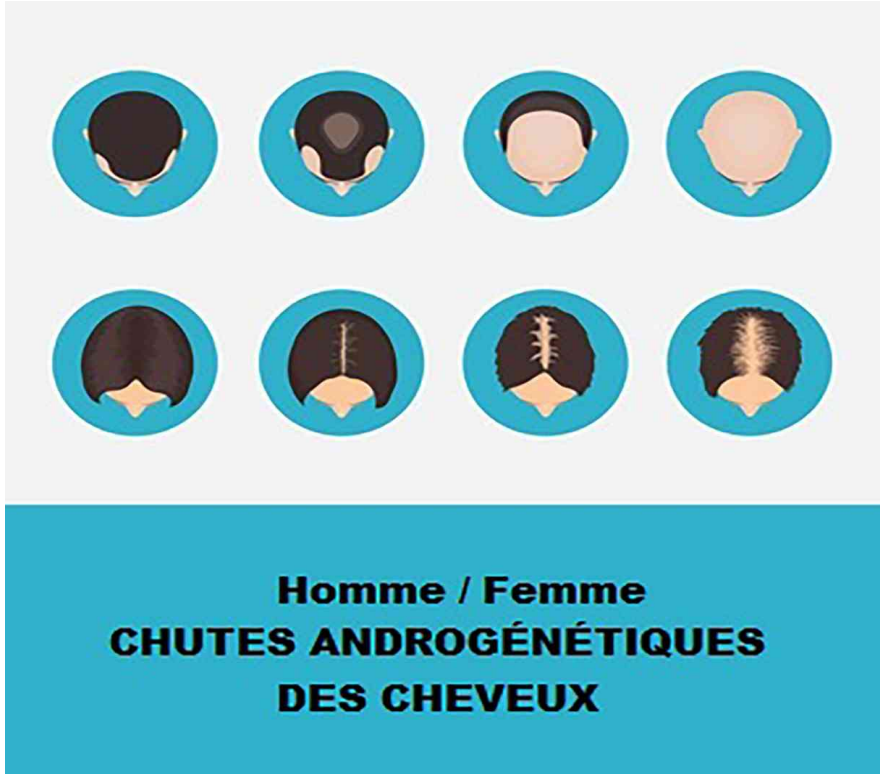
**L**a chute androgénétique masculine, ou calvitie, se situe généralement sur le dessus de la tête, mais peut aussi toucher le contour des oreilles.

Ce qui donnera aux cheveux de ceux qui ont une chute très aiguë l'apparence des coupes des moines.



Hormis la zone du contour des oreilles qui est typiquement masculine, les zones de faiblesses androgénétiques sont les mêmes pour les deux sexes, la différence, c'est que pour l'homme, cette chute est beaucoup plus étendue et fulgurante.

Pour une même durée de chute, quand un homme sera déjà totalement chauve, il restera à la femme encore un petit capital capillaire. Ce schéma nous présente cette réalité :



Comme pour la femme, si les cheveux des hommes tombent au point de les laisser chauves, c'est parce que leurs systèmes pileux connaissent une pousse accélérée.

Chez les hommes, tout comme dans le cadre de la chute androgénétique féminine, les cheveux vont aussi pousser plus vite, usant prématurément leurs cycles de croissance – je le rappelle, chez l'être humain, durant une vie, on compte généralement *vingt-cinq cycles* de croissance qui durent chacun d'entre eux *cinq ans*, en moyenne, pour ceux qui sont noirs ou métissés.

## 9.2 La calvitie progressive

Généralement, elle prend place *au-delà de la quarantaine*.



La calvitie progressive évolue selon le même mécanisme décrit pour la « *fulgurante* », à la différence que la durée de vie des cycles de croissance des cheveux sera ici de *2 ans*. Reprenons notre exemple :

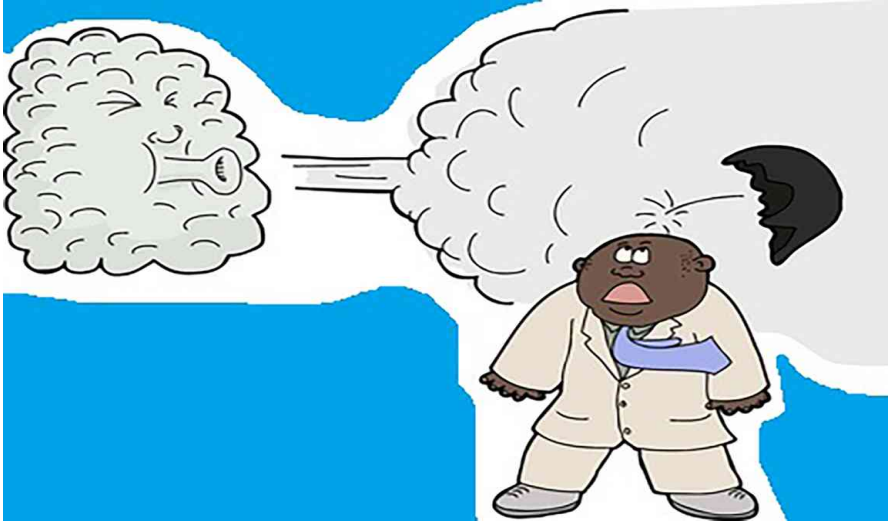
*Les deux premiers cycles donc dureront deux fois 5 ans, soit 10 ans. Puis les 23 à venir vont, eux, durer 2 ans chacun. Ce qui fait qu'ils seront usés à 46 ans. En y rajoutant les deux premiers cycles, cette personne sera donc chauve à 56 ans.*

Mon expérience de *coiffeur-conseil expert en problèmes capillaires* m'a permis de constater que, qu'importe l'âge que l'on a, la calvitie se vit toujours très mal, tout au moins quand elle apparaît.

On cherchera toujours à la camoufler. De mon côté, pour ne pas être l'objet d'interrogation du genre « *Eh bien, il nous conseille et il est presque chauve, coiffeur-conseil expert en problèmes capillaires* », je préfère me raser le crâne quand je reçois de nouvelles clientes, avant de leur expliquer le mécanisme de cette chute.

*D'après les dires, « la boule à zéro » me va assez bien !*

Malheureusement, ce n'est pas le cas pour tous les hommes et ces derniers sont contraints de porter des postiches, en ayant toujours l'anxiété du courant d'air « *indélicat* ».



Pour remédier à la chute androgénétique masculine, pendant un an, il va falloir appliquer sur le cuir chevelu des ampoules de *cellules souches* ainsi que des ampoules d'*Aminexil* pour hommes.

En complément, vous devrez prendre les comprimés de *Bio 5* et faire le shampoing *Bio 5 anti-chute*.

Si la chute est déjà bien avancée, en plus de ces éléments de base, voyez votre médecin afin qu'il vous prescrive du *minoxidil* à 5 %, ainsi que de la biotine et de la Bépanthène. Ces deux dernières molécules peuvent être prises sous forme de comprimés ou en injection. Du fait de la base fortement alcoolisée du *Minoxidil* à 5 %, après son application, utilisez le « *Brillantine pour cuir chevelu desséché, douloureux ou squameux, à la cire d'abeille* », que vous trouverez dans le *tome II* de ce livre.

Par ailleurs, comme pour la chute androgénétique féminine, vous pourrez appliquer en alternance trois fois par semaine les mélanges que vous trouverez dans le *tome II* de ce livre aux parties « *Protocole pour remédier aux desquamations, aux pellicules et à l'excès de sébum* » et « *Mélange à base de plantes ayurvédiques pour combattre les chutes hormonales, nerveuses, et androgénétiques* ».

## 10 La réalité de la chute nerveuse

**P**our commencer cette partie, je dirais que le stress, l'anxiété et les chutes de cheveux d'origine psychosomatique ne concernent pas uniquement les femmes noires ou métissées. Néanmoins, ces dernières en sont particulièrement touchées, en raison de leur histoire spécifique.

Cette chute, qui se matérialise par la perte de cheveux tout autour du visage, révèle le profond mal-être que traverse la femme qui en souffre. Ces chutes de cheveux se manifestent aussi par une calvitie progressive sur le dessus de la tête, comme c'est souvent le cas chez les hommes. Ces troubles capillaires sont souvent le reflet d'un mal-être chez les femmes qui en sont affectées.



Quand je regarde autour de moi, je constate que les chutes de cheveux d'origine psychologique sont légion. Pour le comprendre, il suffit d'observer certaines femmes qui présentent un dégarnissement tout autour de la tête, en particulier au niveau des tempes.

Ces types de chutes de cheveux ayant, comme les noms qui les qualifient, pour bases des problèmes psychosomatiques, pour celles qui en sont sujettes, il est important qu'elles comprennent les contextes qui les entraînent afin d'espérer un début de guérison et, à terme, d'avoir des résultats probants.

**Exemple :** *une personne qui vit une situation d'anxiété permanente doit avant tout arriver à définir ce qui, dans sa vie, est devenu problématique au point que son corps a dû en venir à s'autodétruire en déclenchant une chute de cheveux.*

*Une fois le problème ciblé, nous pouvons mettre en place certaines bases de conseils psychologiques pour pouvoir aller mieux. Réaction de cause à effet, avec une nouvelle vision du problème, souvent de nouvelles solutions se dessinent, ce faisant, la chute va petit à petit se résorber.*

Pour entrer dans le vif du sujet, je dirais qu'il est important de comprendre que la chute nerveuse des cheveux est d'ordre psychosomatique et ne provient pas d'une altération naturelle du cheveu.

*Une carence alimentaire, une déshydratation, un dérèglement hormonal dû à la grossesse, la ménopause ou des règles menstruelles trop abondantes.*

Comme son nom l'indique, cette chute est avant tout psychosomatique. Ce sont nos émotions négatives, *stress, anxiété, nervosité*, qui la déclenchent.

Quand ces émotions négatives s'installent en nous, en vue de se défendre, notre organisme va sécréter de façon incontrôlée des hormones telles que l'*adrénaline*, la *noradrénaline*, le *cortisol* et l'*endorphine*. La résultante sera une chute de cheveux pouvant être *androgénétique ou nerveuse*.

Dans ce chapitre, nous allons nous arrêter sur le rôle de l'adrénaline et de la noradrénaline sur ce type de problème capillaire. Pour les autres hormones que je viens de citer, voir chapitre intitulé « *Quelle est la relation entre l'anxiété, la prise de poids et la chute nerveuse ?* »

## 11 Le rôle du stress oxydatif et des radicaux libres dans les chutes psychosomatiques des cheveux

**P**our commencer cette partie, rappelons que les chutes de cheveux psychosomatiques sont consécutives à un choc psychologique et entraînent une sécrétion en grande quantité d'hormones, plus particulièrement d'adrénaline et de noradrénaline.

*Ces deux hormones étant libérées brutalement dans l'organisme, en surabondance, elles deviennent un danger pour le corps qui, pour se défendre, devra « sortir l'artillerie lourde ».*

Quelle est-elle ? L'enzyme 5-alpha réductase est alors réveillée pour créer un « *super-soldat* » qui sera capable de maîtriser le surplus d'hormones adrénaline et noradrénaline.

*Cette enzyme va utiliser des hormones androgènes et transformera la testostérone en dihydrotestostérone, qui œuvre entre autres pour la croissance des cheveux.*

*Malheureusement, la quantité de dihydrotestostérone que l'organisme sécrètera sera si importante qu'elle conduira les bulbes à faire passer les cheveux, dont ils sont les matrices nutritionnelles, en surcroissance.*

*En outre, à cause de cette pression hormonale, les poches de cellules souches se trouvant sur les bulbes des cheveux seront mises en sommeil, elles n'alimenteront plus les glandes sébacées.*

Ainsi le sébum ne sera plus activé par les cellules souches et finira par durcir et étouffer les cheveux et le cuir chevelu.

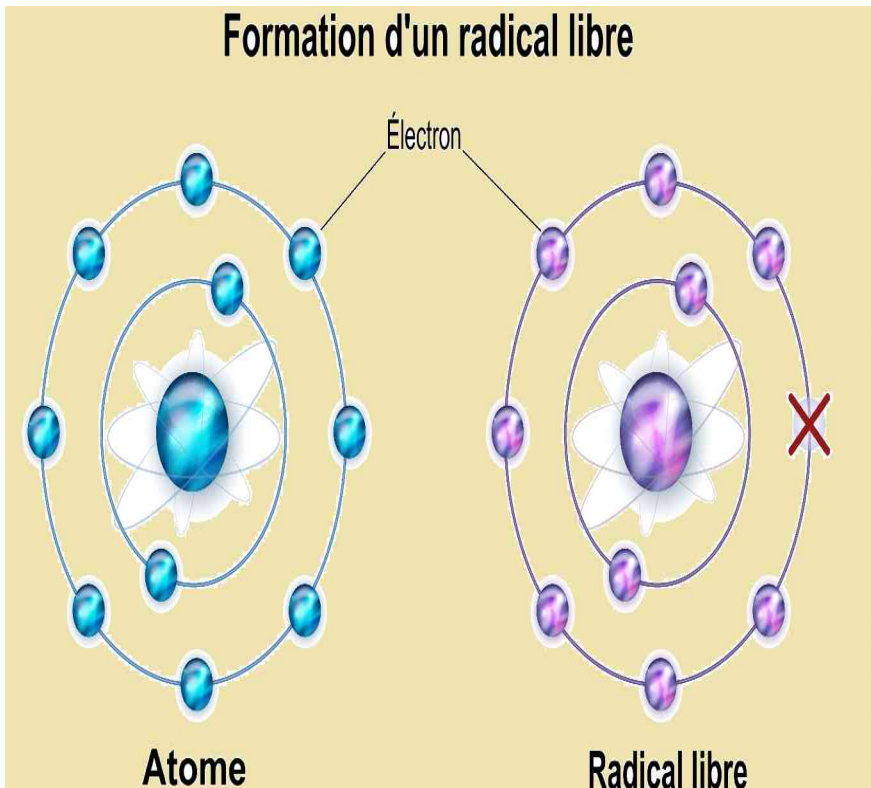
Voilà, résumé, ce que j'ai déjà explicité précédemment.

Cependant, ce que nous venons de voir est ce qui se passe en surface, c'est le haut de l'iceberg, nous allons maintenant découvrir sa face cachée.

Pour ce faire, nous devons nous intéresser à nos atomes et à ce qui se passe quand il y a une altération de nos cellules.

*Un atome est formé d'un noyau central, autour duquel gravitent des électrons, comme le feraient les planètes de notre Système solaire autour du Soleil.*

Il arrive que l'équilibre des électrons soit compromis et qu'un d'entre eux devienne instable et finisse par disparaître, ce faisant il va altérer toute la structure de l'atome, qui deviendra un radical libre.



À partir du moment où l'atome aura perdu un électron, il subira une transformation digne de celle du *Dr Jekyll* qui devient *Mr. Hyde* car de gentille molécule, il deviendra un *serial killer*.

## 14.1 La chute hormonale due à la grossesse et à l'allaitement

Une grossesse est un moment des plus extraordinaires pour une maman qui sent un petit être prendre vie en elle de façon autonome.

Ce bonheur d'être maman va aussi s'accompagner de la satisfaction d'avoir durant cette période les *cheveux beaux et forts*.

*Ces derniers poussent alors comme boostés par une potion.*

Puis, quelques semaines après l'accouchement, « *patatras* », telles les retombées d'une potion vendue par un charlatan, la nouvelle maman va perdre tout son acquis capillaire gagné durant cette période et même plus. Nous le verrons !

Cette « *potion* » qui permet à la femme enceinte de gagner en masse et longueur capillaire n'est pas magique, mais hormonale.

Afin de gérer le fœtus, l'organisme va sécréter en grande partie des œstrogènes (*hormones féminines*), mais aussi des hormones androgènes (*hormones mâles*).

La plus active parmi ces hormones sera la *dihydrotestostérone*, car c'est elle qui va, dès la *septième semaine*, œuvrer pour la différenciation des organes génitaux du fœtus. Cette hormone va durant toute la grossesse être active dans le *foie, les reins, le cerveau, la prostate (pour les garçons), le cuir chevelu, les cheveux du fœtus*.

Bien que ces *tâches* que nous venons de voir incombent à cette hormone androgène, elle n'agit pas seule, car c'est l'enzyme *5-alpha réductase* qui va, dans l'organisme de la femme enceinte, transformer la *testostérone* en *dihydrotestostérone*.

Comme ce sont ces mêmes hormones qui activent la pousse des cheveux, le capital pilaire de la femme enceinte va augmenter, grâce au travail hormonal que son organisme fait pour son bébé.

*Cette réalité sera encore plus visible chez celles qui attendent des garçons. En effet, pour que soient mises en place toutes les spécificités masculines du bébé et qu'elles se développent harmonieusement, le corps de leur maman devra sécréter des hormones mâles en grande quantité.*



Hormis ce que nous venons de voir, les hormones (*œstrogènes et androgènes*) afin de protéger le fœtus, vont, tels des gardes du corps, s'assurer que nul dérèglement hormonal ne demeure dans l'organisme des femmes enceintes.

Cet apport en hormones est si actif qu'il arrive généralement à enrayer durant le temps de la grossesse les déséquilibres organiques ayant poussé l'organisme à sécréter de la *testostérone* et de la *dihydrotestostérone* en grande quantité.

Ici, les répercussions sont positives, durant cette période, les désagréments habituels comme la *chute androgénétique*, les *pellicules et desquamations*, les *cuirs chevelus gras*, sont généralement stoppés.

Ces hormones ne vont pas seulement apporter la vie au bébé, mais aussi aux *bulbes*. Durant la grossesse, le temps de vie des cheveux va s'allonger. La phase active de pousse (*phase anagène*) va se rallonger.

C'est ce phénomène qui donne une telle croissance aux cheveux.

En outre, de par cet afflux incessant d'hormones, le bulbe va grossir légèrement, de ce fait, les nutriments qu'il engrange pour nourrir les cheveux vont être plus abondants et plus riches.

C'est ce qui explique que le cheveu sera plus fort et plus brillant. C'est ainsi que des femmes qui jusque-là avaient des difficultés à avoir les cheveux longs les verront pousser.

Hormis tout ce que nous venons de voir, la grossesse aura une autre répercussion positive pour l'organisme des mamans, car grâce à la surabondance de progestérone, qui est multipliée par *mille* durant cette période, le stress oxydatif est combattu sans merci.

Nous l'avons déjà vu, la progestérone a la capacité de combattre et d'éradiquer les radicaux, ce faisant, cette grande concentration de cette hormone féminine assure à l'organisme des mamans une tranquillité en ce qui concerne le stress oxydatif.

La progestérone est l'hormone de la grossesse par excellence et scande toute la vie du fœtus.

Le nom même de cette hormone nous le démontre, car il est formé de deux mots, le premier « *pro* » veut dire « *en faveur de* » et le second « *gest* » qualifie la gestation, donc la vie d'un être vivant de sa conception jusqu'à sa naissance.



Dans ce cadre, une bonne grossesse est avant tout basée sur une quantité suffisante de progestérone dans l'organisme de la nouvelle maman, tout particulièrement dans le placenta. S'il y a diminution de la progestérone, les médecins vont en prescrire et c'est généralement une base « *bio* » qui a la même composition que l'originale qui sera donnée.

Avec ses apports, naturels ou de substitution, la croissance du fœtus se fait généralement sans encombre et, le stress oxydatif est maîtrisé. Ce qui va préserver ce petit être de bien des problèmes de santé générés par les radicaux libres.

Tout cela va changer à partir de l'accouchement, car le gros de la progestérone se trouve dans le placenta maternel, une fois ce dernier expulsé, cette hormone va diminuer.

En outre, la progestérone est l'une des hormones qui préparent les glandes mammaires à l'allaitement, mais est aussi une entrave à celui-ci.

## 15 Raison d'être de la chute anémique

**C**ette chute est l'une des plus répandues et la plus facile à stabiliser, dès lors que son origine est détectée. Bien que cette pathologie soit une chute des cheveux, elle est causée par des altérations de l'organisme.

Pour comprendre comment elle se met en place, il convient de prendre en compte certaines réalités inhérentes à notre métabolisme. Dans l'organisme nous avons des réserves nutritionnelles. La plus importante, c'est la graisse. Elle se forme en grande partie grâce au surplus de protéine que l'on consomme.

Les autres éléments nutritionnels que nous absorbons chaque jour, tels que *fer*, *magnésium*, *calcium*, seront éliminés une fois que notre métabolisme les aura assimilés. Parmi ces réserves de l'organisme, se trouvent aussi les bulbes des cheveux.

Outre leurs rôles d'enraciner les cheveux dans le cuir chevelu, ils leur servent aussi de réserves nutritionnelles. Les nutriments de tout ce que l'on mange ou boit passent dans le sang, et finit en partie par se stocker dans les bulbes, qui les utilisent pour nourrir les cheveux.



Le rôle nutritionnel des bulbes est si bien réglé qu'ils continuent post-mortem à nourrir les cheveux un certain temps.

Cependant, les tiges capillaires qui poussent après la mort ne sont pas aussi denses que ceux du vivant, car c'est avec parcimonie que les bulbes les nourrissent. Cette fonction de garant nutritionnel des cheveux jouée par les bulbes est la cause de la *chute anémique*.

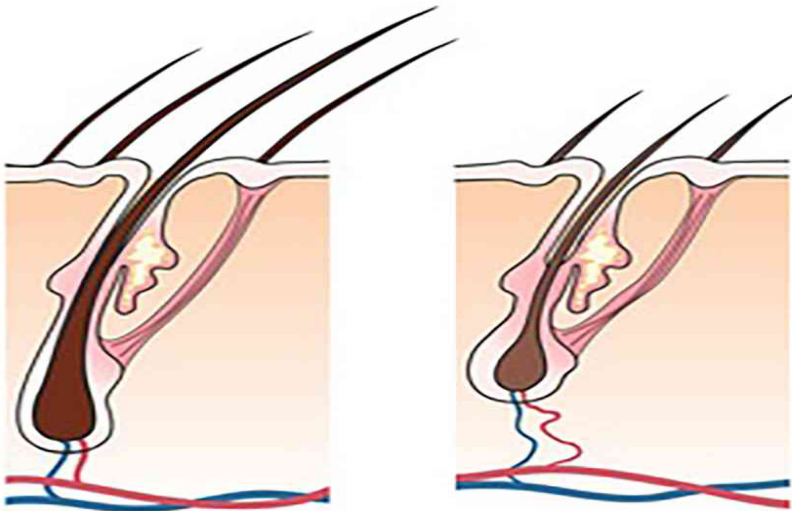
Le corps ayant été créé par Dieu afin qu'il puisse avoir des apports nutritionnels déterminés, quand il y a carence, il cherchera à compenser. *L'organisme a la faculté de choisir ses priorités*. Afin de remédier à une pathologie, il puisera dans ses réserves, ce qui va les amoindrir. Il choisira aussi le type de réserve qu'il souhaite utiliser. Si le besoin est énergétique, ce sera la réserve de graisse qui sera sollicitée.

Il n'est pas rare qu'après une longue maladie, le malade ait fondu.

Son organisme afin de tenir « *la distance* » aura utilisé sa graisse comme un combustible énergétique. De même si le besoin est de pallier une anémie, et que des apports en fer ou en vitamine se font ressentir, c'est en grande partie les bulbes qui seront sollicités.

Il sont des centaines de milliers et ont la faculté de stocker ces éléments, alors que le reste de l'organisme les régule puis les élimine.

Plus les besoins nutritionnels de cet ordre seront grands, plus l'organisme va solliciter longtemps les bulbes et plus ils vont devenir petits. Voyez les schémas qui suivent :



## 12 De souffrance et d'encre

*A*vant tout, je tiens à préciser que ce chapitre, qui fait partie de cet extrait, n'est pas contenu dans le livre final.

Pour commencer cette partie, je vous dirais que, généralement dans la vie –, particulièrement à la suite d'expériences négatives –, je m'assois, je réfléchis, et, dans un esprit de prière, je cherche à comprendre ce qui m'est arrivé et les raisons profondes de ce que j'ai vécu ou subi.

Fort de ces bases établies, je vous expliquerais que, j'ai été durant des années coiffeur-conseil, expert en problèmes capillaires, séminariste et auteur de livres et je vivais en Martinique.

Puis, est arrivée la crise sanitaire due à la covid-19 qui m'a fait passer du stade de chef d'entreprise percevant en moyenne **un revenu 3 500 € par mois**, avant la pandémie, à celui de « **sans ressource** ».

Mon statut de non-vacciné contre la covid-19 m'ayant imposé, durant la crise sanitaire, un chômage technique forcé, en sortant de ces dures années de pandémie, où je n'ai pas pu travailler, je me suis retrouvé dans une grande précarité. Le non-versement du fonds de solidarité pour ces deux sociétés est venu accentuer cet état de fait. Voir livre intitulé « **Infamies d'État** ».

Cette réalité résulte d'un traitement incomplet de ses dossiers et de l'absence de suivi des pièces par l'agent en charge de l'instruction, M. Vincent GUILGAULT, chef du service comptable FIP... du Service des impôts du Lamentin (Martinique).

Ainsi, ce que j'ai vécu sous le joug des lois vaccinales contre la Covid-19 est directement lié au comportement totalement inapproprié du fonctionnaire susmentionné. Ces réalités et les diverses péripéties qui ont suivi, je les ai contées, entre autres, dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** ».

Pour poursuivre, je vous dirais que jusqu'à ce jour, je me bats comme un lion afin que ma cause soit entendue. J'ai, entre autres, écrit au président de la République pour lui demander son aide.

Puis, quand je me suis rendu compte que M. MACRON et son gouvernement ne m'apporteraient concrètement aucune aide, ne voulant pas baisser les bras et en vue de diversifier les possibilités de soutien, j'ai entrepris de faire connaître ma situation aux élus.

Pour ce faire, j'ai écrit une lettre ouverte que j'ai transmise le *10 août 2021* à tous les sénateurs et députés français, sur leurs messageries mises à disposition. Malheureusement, nul n'est intervenu.

Peut-être ai-je été ingénu en espérant un retour ? J'ai aussi envoyé un courriel au président de la Collectivité Territoriale de la Martinique à cette même date (*10 août 2021*). Là encore : *aucun retour*.

Nul n'ayant voulu m'entendre, ni au niveau de l'État, ni au sein des autres instances politiques, ce faisant, en ce jour du *27 janvier 2026*, je me retrouve dans une situation plus critique que celle d'un SDF.

Il est à noter que les *17 et 18 juillet 2025*, j'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs français un dossier qui reprend plusieurs chapitres de mon livre « **Infamies d'État** » et qui s'intitule « **Bases destinées à réformer des lois qui contreviennent à la législation française et au droit européen (Dossier législatif à destination de nos élus)** ».

Puis, dans un dernier effort désespéré, j'ai édité au format papier et fait parvenir **486 exemplaires** de mon livre intitulé « **Infamies d'État** » — ainsi que des documents présentant ma situation et les discriminations que je subis — que j'ai transmis le **10 septembre 2025** aux **486 députés de l'opposition**.

Pour l'édition de ce livre et de ces dossiers, j'ai investi toutes mes économies. À ce jour, le *27 janvier 2025*, le seul retour que j'ai eu d'eux venait de la députée **Mme Océane GODARD**, qui m'a retourné mon courrier le **13 octobre 2025**, sans prendre le temps de lire le livre qui y figurait, car le film plastique protecteur était encore dessus.

*Je trouve ce mépris des plus attristants, mieux aurait-il valu ne pas avoir de retour !*

*Mais bon, par sa conduite, la députée Mme Océane GODARD a gagné une place dans ce chapitre.*

*Certainement que ses électeurs apprécieront !*

Vous rendez-vous compte que j'ai demandé de l'aide aux représentants du peuple, nos députés et nos sénateurs, à maintes reprises, sans qu'aucune suite ne me soit donnée, me laissant « **macérer dans mon jus de souffrance** » ? Que les hautes sphères de l'État ne daignent entendre mon cri, c'est une chose, mais que les représentants du peuple, les élus devant nous représenter, fassent de même, cela me ravage !

*Quelle analyse tirer de ce qui m'arrive ?* Comment comprendre que personne n'ait réagi ne serait-ce qu'en essayant de s'enquérir de ma situation pour savoir si ce que je relate est la réalité, d'autant que j'ai fourni les preuves de ce que j'avance ?!

Rien d'« *anormal* » a priori dans tout cela ! Un chef d'entreprise peut être empêché de travailler par l'État, entre autres à cause des lois vaccinales contre la covid-19, donc entravé malgré lui, puis brisé et spolié par un fonctionnaire, ainsi que par des lois inconstitutionnelles, sans que personne ne se sente concerné.

Il est vrai qu'on connaît la lenteur administrative, mais quand je me retrouve avec moins que le minimum vital pour vivre, mon cas ne mérite-t-il pas au moins une vérification de mes dires ?

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il y a encore pire à tout ce que je viens de présenter ! Dans mon livre intitulé « *Infamies d'État* » au chapitre « *Lettre ouverte aux élus : la Collectivité Territoriale de la Martinique peut-elle de façon arbitraire priver, durant des mois, une partie de la population du RSA ?* », je vous démontre comment **M. Serge LETCHIMY**, « *président du Conseil Exécutif de la Martinique* », m'a maintenu pendant neuf mois dans l'abaissement le plus total en me privant du revenu minimum, soutien de l'État français.

Ainsi, **M. Serge LETCHIMY, à la tête de la CTM (Collectivité Territoriale de la Martinique)**, a « *entrepris* » d'abaisser une partie des citoyens français, en les privant de revenus pendant de longs mois.

C'est ainsi que la pratique qui a cours au sein de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) est la durée exagérée du traitement des dossiers relatifs au revenu minimum d'insertion (RSA). Ceci conduisant à fragiliser encore davantage une population qui l'est déjà.

Dans ce domaine sensible de l'action sociale, ce comportement ne devrait pas être car il conduit ceux qui se trouvent en état d'exclusion, à vivre sans revenu aucun, durant des mois, en toute violation des lois françaises et européennes et en toute impunité.

Pour poursuivre, il est à noter que j'ai notifié ces faits, ces exactions de M. Serge LETCHIMY trônant à la tête de la Collectivité Territoriale de la Martinique, dans deux documents que j'ai joints à mes **486 courriers**, que j'ai transmis aux **486 députés** en même temps que mon livre. Mais là encore rien ! Tout cela est resté des mois plus tard lettre morte. Maintenant ces points actés, poursuivons.

*Pour vous présenter ce que j'ai vécu, je vais vous donner une image forte qui symbolise ce que les lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19 m'ont fait — et me font encore — endurer. Pour ce faire, je vous dirais que mon histoire, si je ne pouvais pas prouver qu'elle a réellement existé, grâce aux preuves que j'apporte dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** », pourrait aisément passer pour un feuilleton de série B de mauvais goût. Et pourtant !*

*Il s'agit bel et bien de ma vie et des lois inconstitutionnelles — les lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 — qui sont venues miner tous mes efforts d'insertion sociale. Avec du recul, mon sentiment est d'avoir été sur un mât de cocagne.*

*Au sommet se trouvent la réussite, l'insertion sociale, l'épanouissement professionnel et personnel. Malheureusement, ce mât est graissé avec des liquides des plus visqueux, que sont les textes législatifs, inconstitutionnels, qui portent à la fois les lois vaccinales contre la covid-19 et les lois dominicales.*

*Parti de rien, je me suis battu pour graver, à force de volonté et par la grâce de Dieu, les échelons jusqu'au sommet du mât, touchant du doigt les récompenses tant espérées. Mais voilà, la graisse perfide de ces lois insidieuses m'a fait glisser, et me voilà à nouveau au pied du mât. Dès lors, mon état est bien pire qu'avant, car j'ai été sali par cette graisse pernicieuse que sont ces lois inconstitutionnelles, qui ont taché mon vêtement. C'est exactement l'image qui me vient à l'esprit quand je pense à tout ce qui s'est produit et qui me donne le tournis.*

### *Incroyable !*

Je demande que justice soit faite, car jusque-là, ni le président de la République, ni les ministres concernés, ni les élus, ni les hautes autorités établies sur les finances publiques n'ont jugé bon, de mettre en place ce que je demande et qui n'est autre que vivre dans la dignité et ne plus être maintenu dans la précarité par des lois et des administrations, qui ont outrepassé leurs droits et leurs prérogatives.

Je viens vers vous, par mon livre intitulé « **Infamies d'État** », afin que nous ne régressions pas et que mon histoire ne soit pas cette exception qui démontre que le sang de ceux qui ont fondé notre Nation, n'a pas coulé en vain. Mon objectif est que ceux qui ont souffert sous le joug inique des lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 puissent être dédommagés.

Ainsi, au vu de ce qui a été présenté dans mon livre intitulé '**Infamies d'État**', je demande que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui comme moi, ont souffert, sous la fêrule des lois vaccinales contre la covid-19, lesquelles sont sans fondement, car contrevenant à la *déclaration d'Helsinki* et par extension au droit européen.

Il en est de même pour ceux qui ont souffert et souffrent encore à cause des lois dominicales, qui pourtant sont inconstitutionnelles, car d'essence religieuse. Je demande que nous puissions être dédommagés pour les pertes et sévices subis, mais à quel prix ! Malheureusement, ce dédommagement ne pourra jamais apporter de réponse ni compenser la douleur des familles de ceux qui, accablés par la souffrance, se sont donné la mort à cause de la perte de leur emploi.

Ainsi, il n'y a pas que le virus de la covid-19 qui tue, mais aussi des lois iniques et infondées, établies en toute illégalité qui ont mené ou mènent encore certains à la tombe de façon prématurée.

**Pour ma part, je suis bien en vie, mais les larmes versées pour notre constitution ont jusqu'à présent été vaines.**

Il est important pour moi que vous puissiez comprendre que ces situations auxquelles j'ai été confronté, je ne les ai pas désirées car, avant d'en arriver à défendre mon cas devant la justice, j'ai cru en l'intégrité de la République Laïque qu'est la France et pour laquelle des hommes et des femmes courageux ont versé leur sang et donné leur vie et ce, dès **1789**, lors de la Révolution française.

*Ceci, tout comme pour les fiers nègres marron, en quête de liberté, qui se sont élevés contre les colons.*

Juste avant de vivre l'impensable, j'avais foi en notre république Laïque qu'est la France et au fait que notre constitution nous assurait, en tant que citoyen, qu'aucun inique puissant ne viendrait ratiboiser un citoyen Français. *Eh oui, ma naïveté a été bien grande, je le concède !*

Considérant mon histoire, ce qui a été édicté au balbutiement de la constitution, **la liberté, la légalité, la fraternité** me semblent, en ce jour n'être plus qu'un mythe, une utopie.

En effet, ce que j'ai subi alors que les plus hautes autorités françaises en avaient connaissance et qu'aucune issue concrète n'a pu être trouvée – Pour le découvrir voir le chapitre « **Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis** » – est selon moi, indigne d'un pays tel que la France.

*Comment une nation forte, une République où les droits de l'homme sont la bannière, peut-elle permettre qu'un citoyen, parti de rien, et ne voulant pas demeurer une charge pour sa Nation, se batte comme un Lion afin d'assurer à ses enfants et à lui-même un avenir meilleur et qui, ayant atteint un statut qui fait de lui un Français au revenu moyen de 3 500 euros, soit amené à percevoir, durant plusieurs mois, moins que le **minimum vital**, à cause de lois qui bafouent Marianne, donc notre Nation, et être abaissé par ceux là-même qui, issus du peuple, ont fait serment de servir les citoyens ?*

À vous, qui me lisez, arrivez-vous à vous imaginer ce que je vis ? Souvent, la meilleure façon de comprendre une personne qui souffre à cause d'une pierre dans ses chaussures est de les porter un temps.

*Pouvez-vous, ne serait-ce qu'un instant chausser mes sabots ?*

Je ne suis qu'un simple Français, je n'ai pas de nom prestigieux ni de parent fortuné, j'ai seulement eu la naïveté de croire en les valeurs de la République, en cet héritage inestimable qu'est notre constitution, léguée au prix du sang d'hommes et de femmes de grande valeur !

Néanmoins, malgré les vicissitudes qui ont largement été mon lot, ces dernières années, je continue à croire en la liberté, la légalité et la justice. Pour continuer, je vous dirais que le comble de cette affaire, c'est que ce fonctionnaire — dont j'ai déjà tant de fois cité le nom — a réussi à faire en sorte qu'un chef d'entreprise, à la tête de deux sociétés en plein essor, se retrouve dans une situation financière pire encore que celle d'une personne sans domicile fixe.

Voilà une image qui me vient à l'esprit en considérant ma situation :

*Je me retrouve tel un homme qui a fait naufrage sur une île déserte avec pour seul moyen de subsistance, une caisse de boîtes de conserves. Sur cette île, il n'y a aucun moyen d'ouvrir ces boîtes de conserves qui ne sont pas dotées d'une ouverture facile. On a beau les frapper avec des pierres, cela ne fait que les déformer sans les ouvrir car ces boîtes sont en acier renforcé. Ainsi, alors qu'il y a à proximité un petit point d'eau douce, une cargaison de conserves qui lui aurait permis de vivre pendant des mois, le voilà défaillant, et sur le point de mourir de la plus atroce des morts, la faim, sur un chargement de conserves.*

Cette image représente bien ce que je vis car, d'un côté j'ai deux sociétés, mais je n'ai pas pu y travailler durant des mois, parce que je ne suis pas vacciné et que les lois vaccinales contre la covid-19 me l'interdisaient, alors qu'elles contreviennent à la constitution.

D'un autre côté, cette aide qui aurait pu me permettre de garder la tête hors de l'eau ne m'a plus été versée, à cause du traitement approximatif de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts.

Je vis de grandes souffrances depuis des mois ! Néanmoins, en ce jour, je me rends compte que les voies du ciel sont impénétrables et que le Seigneur nous guide sur des sentiers des plus incompréhensibles pour que nous puissions œuvrer en son nom.

Quand j'ai pris la plume pour écrire mon livre intitulé « **Infamies d'État** », mon objectif premier était simplement de faire entendre ma voix afin que l'injustice criante dont je suis victime, sous le joug de M. GUILGAULT cesse. Pour ce faire, comme déjà expliqué, j'ai entrepris plusieurs démarches.

*J'avais entre autres, bon espoir d'être entendu par le président de la République, un député, un sénateur, le préfet de La MARTINIQUE, un élu local, etc. enfin quelqu'un... Mais voilà, plus de trois ans plus tard, aucun d'eux n'a réagi. Oui, je n'ai toujours pas « digéré » l'absence de réponse des sénateurs, des députés ou du président de la CTM, alors que je suis dans cette grande précarité.*

Je suis conscient que je ne suis pas le seul dans cette situation, mais ne serait-ce qu'une réponse pour montrer que notre sort ne laisse pas totalement indifférent, aurait fait toute la différence.

Vous rendez-vous compte de la situation ? La France avait-elle besoin d'un pauvre de plus ? Avait-elle besoin d'un nouvel assisté, vivant des minima sociaux ?

Où va la France, si désormais les iniques et les puissants, peuvent brimer, en toute impunité, le petit peuple ?!

Ainsi, m'étant retrouvé seul avec ma douleur, sans personne pour me secourir, j'ai donc dû faire ce que le Seigneur m'inspire de mieux :

*Disséquer des textes pour en tirer la substantifique moelle.*

*C'est avec une plume de souffrance que je le fais.*

La raison d'être première pour laquelle j'ai entrepris d'écrire afin de dénoncer les exactions que M. Vincent GUILGAULT a perpétrées à mon encontre, est devenue secondaire et une partie insignifiante de mes travaux présentés dans mon ouvrage intitulé « **Infamies d'État** ».

En ce jour, je glorifie Dieu de m'avoir guidé sur cette voie ; car l'Esprit de Dieu m'ayant conduit à rechercher des textes afin de présenter mon bon droit pour me défendre, chemin faisant, à force de « **potasser** », il m'a permis de tomber sur une mine d'or d'informations qui m'a fait aller bien au-delà de ma démarche initiale.

Ainsi, aujourd'hui, il m'est donné de défendre la cause des non- vaccinés contre la covid-19 qui ont été brimés et stigmatisés.

*Pourquoi ?* Les différents textes que je rapporte dans mon livre déjà cité montrent clairement qu'il y a transgression de la loi dans les mesures mises en place, non seulement par la France, mais aussi par bon nombre de pays.

Quel combat plus noble que celui consistant à mettre en lumière ce que des femmes, des hommes, des enfants, ont vécu et combien ils ont injustement perdu la vie, juste parce qu'ils avaient choisi de demeurer fidèles au Seigneur et rejetaient le repos dominical ?

C'est ainsi que mon histoire, relatant au départ les souffrances subies sous le joug de cet inique fonctionnaire des impôts, a donné naissance à un livre composé de trois pôles.

Ainsi, dans ces pages, tous mes combats ont trouvé un exutoire commun pour s'exprimer.

Pour poursuivre, j'aimerais vous faire une confidence :

*Je ne suis pas juriste, et ces sujets qui sont traités dans mon ouvrage intitulé « Infamies d'État », il y a peu de temps encore, juste avant d'en commencer l'écriture, je ne les maîtrisais pas du tout, puis les textes que je cite dans ces lignes m'étaient pour la plupart inconnus.*

*Étonnant me direz-vous : pourquoi, surtout en ce qui concerne les lois vaccinales contre la covid-19, les juristes n'ont-ils pas fait les analyses contenues dans mon livre déjà mises en exergue ?*

*Comment un néophyte peut-il avoir l'outrecuidance de présenter un tel dossier ?*

*En réponse, je vous dirais que c'est l'Esprit de Dieu qui m'a guidé vers ces textes et je tiens à glorifier le Seigneur pour cette épée spirituelle qu'il me donne de vous transmettre.*

*Et ce, singulièrement à ceux qui souffrent à cause de ces lois discriminatoires : les lois vaccinales, qui les ont empêchés d'exercer leur activité parce qu'ils n'étaient pas vaccinés contre la covid-19 ; ou encore les lois dominicales, qui les obligent à chômer, malgré eux, le dimanche.*

*Je sais que pour beaucoup d'entre vous, présenter la Toute-Puissance de Dieu et mettre en exergue la magnificence de ses œuvres peut paraître pure folie.*

*Et pourtant !*

*Seul l'avenir dira si les dossiers que je porte et qui sont présentés dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** » me seront favorables. Si j'ai gain de cause, surtout dans le dossier relatif aux lois vaccinales contre la covid-19, force sera de constater que le Seigneur est bien à mes côtés et que je n'ai pas perdu la raison, sa Toute-Puissance sera ainsi reconnue.*

*Car là où des juristes, des avocats, des députés, des sénateurs etc., n'ont pas su terrasser ces lois, moi, sans formation juridique, mais sous l'égide de l'Esprit de Dieu, j'ai pu.*

*Ainsi, prêtez l'oreille, car l'avenir nous dira ce qu'il en est !*

Vu ce que je vis, certains auraient peut-être capitulé – ne se seraient pas mis à nu en dévoilant des éléments aussi difficiles et personnels – mais écrire m'aide à extérioriser l'impensable, d'autant que je ne cautionne pas la violence comme mode de dialogue et, prendre la plume est une manière d'agir pacifique pour se faire entendre.

Preuve en est, car bien qu'injustement brimé, acculé, je ne recours pas à la violence mais à l'écriture, pour porter ma voix et je remercie le Seigneur de ce qu'il fait de moi. Une des réalités qui est la mienne en ce jour, c'est que je ne baisserai pas les bras, par la grâce de Dieu, tant que justice ne me sera pas faite, et je continuerai à crier de toute mon âme contre les abominations que j'ai subies.

Au nom Puissant de Jésus-Christ, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, tous ceux qui sont à l'origine de ma déchéance **“n'auront pas ma peau”**, je me battrai jusqu'au bout comme un lion.

Ainsi, alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie, je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu. J'ai foi qu'il agira, d'une façon ou d'une autre !

Ce faisant, une chose est sûre, bien que je sois affaibli par cette situation extrêmement difficile et dommageable pour moi (*vous connaissez maintenant les détails de l'affaire*), ces personnes ne me détruiront pas car, comme je l'ai indiqué, le Seigneur me donne la capacité de coucher par écrit mes expériences et mes ressentis, c'est là mon exutoire.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant ! Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David, au géant homme d'armes Goliath [1 Samuel 17 versets 12-58].

Nous sommes, selon moi, dans la même configuration avec les parties de mon livre intitulé « **Infamies d'État** » destinées à présenter les œuvres iniques de l'État français.

Au regard de sa puissance financière et intellectuelle, je ne puis certes pas y faire face d'un point de vue humain. Je ne suis pas pour autant démunie, car ma foi en l'Éternel me porte, ce dernier est ma tour forte.

J'ai l'assurance qu'il fera toujours prévaloir la vérité. C'est pour cela, qu'en son nom, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

Il est temps, en vue de donner plus de pouvoir d'achat aux Français, de permettre à ceux qui le veulent de travailler le dimanche, afin de gagner honnêtement leur pain.

*Afin que les choses changent, il vous faut prendre position en déclarant publiquement que vous rejetez les lois du dimanche.*

*Il vous faut interpeller l'État français afin qu'il puisse abroger cet aiguillon que sont ces lois interdisant de travailler le dimanche, en France.*

*À vous qui avez, dans mon livre intitulé « Infamies d'État », connu la vérité concernant les fondations des lois imposant que le dimanche soit chômé, vous rendez-vous maintenant compte de l'aberration que sont ces lois ? Levez-vous afin de défendre la justice et la vérité.*

*J'en appelle à tous ceux qui reconnaissent que le Sabbat (Shabbat) est le jour que Dieu a mis à part, et qu'il est ce jour saint établi en vue de le représenter comme étant le créateur de toutes choses et qui confessent que Dieu a sanctifié le Sabbat (Shabbat), l'a consacré et mis à part. Il est temps que les brebis du Dieu Tout-puissant, **El Shaddai**, puissent devenir les lions que leur maître les appelle à être.*

*Pour que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, ils puissent descendre pacifiquement dans les rues.*

*Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple juif, ainsi que celles de tous les chrétiens qui observent le Sabbat, s'unissent pour se faire entendre.*

*Il est temps que soient abrogées ces lois obsolètes qui entravent la liberté individuelle des Français, observateurs du Sabbat et du Shabbai, qui veulent travailler le dimanche.*

Pour poursuivre, je vous dirai que, mon livre intitulé « **Infamies d'État** » a été rédigé en français et en anglais – cette version anglaise, comme déjà précisé, est en attente de correction –, ce qui permettra, par la grâce de Dieu, à mon histoire, qui dépasse l'entendement, d'être connue au-delà des frontières.

Je ne demande pas vengeance, je laisse Dieu agir en son temps.

*Mon objectif est que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui ont subi et subissent encore les contrecoups des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales, qui sont pourtant inconstitutionnelles et qui n'ont donc pas leur place en France.*

Nous en sommes venus, en France, à voir les droits des citoyens bafoués, par ceux-là mêmes qui ont fait le serment de les protéger, qui ont entre leurs mains le pouvoir, qui en usent et en abusent, martyrisant, au passage ceux qui leur sont assujettis.

*Néanmoins, le despotisme des iniques puissants ne ratiboise qu'un temps les plus faibles qu'eux !*

*Car, par la plume et sans violence, tout opprimé est appelé à devenir le pire cauchemar de ceux qui l'abaissent.*

*En effet, l'encre et le papier ont une puissance bien supérieure à celle qu'on leur prête, car la connaissance que chaque citoyen peut acquérir nous donne la capacité de changer notre avenir, tant individuel que national.*

*Dans l'histoire de l'humanité, bien des dominateurs, qui pensaient être inébranlables, ont été renversés par ceux qu'ils opprimaient.*

*Nous avons l'exemple des fiers sans-culottes de la Révolution française, ou aux Antilles, des fiers et impétueux nègres marron qui se sont élevés contre le despotisme des iniques puissants qui, à leur gré, brimaient plus faibles qu'eux sans que nul ne s'insurge.*

*Ils ont ainsi brisé le joug de leurs dominateurs et sont devenus des hommes et des femmes libres.*

*Par ma plume, je vous apporte cette arme puissante, qu'est mon livre intitulé « Infamies d'État », afin que certaines chaînes de servitude qui demeurent encore en France et qui sont érigées par ceux-là mêmes à qui les citoyens ont donné le pouvoir, puissent être brisées.*

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà parcouru un bon chemin jusqu'ici.

*Tout au long de ces lignes, j'ai la conviction de vous avoir armés, en vue de faire valoir vos droits ou ceux de tous ceux qui sont ou ont été en souffrance sous la fêrule inique des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales.*

Fort de cet argumentaire, fruit de ma réflexion, j'aimerais vous interpeller, que vous soyez français ou un habitant d'une autre partie du globe :

- 1. Maintenant que vous avez lu mon livre intitulé « Infamies d'État », pensez-vous que je sois paranoïaque ?*
- 2. Mes propos vous paraissent-ils n'être que de simples arguties ?*
- 3. Pensez-vous qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, dans un pays comme la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, ce que j'ai vécu puisse avoir la moindre légitimité ?*

4. *Un fonctionnaire d'État peut-il, en toute impunité et sans justification, briser un chef d'entreprise, le pousser à la faillite et le réduire à la mendicité, sans que personne ne s'en émeuve ?*
5. *Un gouvernement, qui est censé être au service du peuple, dans le pays qui porte la réputation d'être celui des droits de l'Homme, peut-il, en toute impunité, édicter des lois et des décrets discriminatoires et sans fondement en vue de brimer tout ou partie de son peuple, sans que personne ne s'insurge ?*
6. *Où sont passés, le droit, la justice, la fraternité et les qualités chevaleresques qui font l'honneur de l'être humain ?*
7. *Si vous étiez à ma place, que souhaiteriez-vous ?*  
*Ou si vous étiez à la place de ces soignants qui se retrouvent sans ressources, parce qu'ils ont choisi en leur âme et conscience de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, ou à celle de ces observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui subissent le joug de fer des lois dominicales d'inspiration catholique, que souhaiteriez-vous ?*

À vous qui me lisez, n'oubliez pas que ma douleur actuelle et celle des non-vaccinés contre la covid-19 qui se sont vu imposer un chômage forcé, ou encore celle des observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui sont entravés par ces iniques lois dominicales, pourraient bien être la vôtre, ou celle de l'un de vos proches.

**Eh bien, ce que vous auriez voulu pour vous, faites-le pour nous !**

Que vos cris s'élèvent du fin fond de l'univers pour dénoncer ces abominations que l'on nous fait vivre en tant que non-vaccinés contre la covid-19, ou comme observateurs du Sabbat ou du Shabbat ou encore ce que j'ai vécu sous le joug de M. Vincent GUILGAULT, sans que les représentants de l'État n'interviennent.

*Je m'attends à votre secours ! N'attendez pas que la mort vienne nous frapper pour venir avec des fleurs, pleurer sur nos tombes et nous ériger en martyrs du système.*

## **C'est maintenant que nous avons besoin de vous.**

Aujourd'hui est le jour où il vous faut agir, non seulement pour que justice me soit rendue, mais plus encore, afin de délivrer tous ceux qui ont perdu leur emploi à cause des lois vaccinales contre la covid-19 ainsi que les observateurs du Sabbat ou du Shabbat que les lois dominicales spolient.

**À nous donc de changer les choses, par la grâce de Dieu.**

Dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** », mon but premier est l'abrogation des lois dominicales et des lois vaccinales contre la covid-19, mais je ne puis à moi seul poursuivre cette œuvre, car un homme seul est isolé et peine à se faire entendre.

**J'ai besoin de votre soutien !**

Pour l'instant, je mène dans le dénuement cette lutte. Si je mène seul ce combat, sans vous, le message contenu dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** » restera lettre morte. Seul, je n'ai que peu de poids face à l'État français. La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée. Cette œuvre ne pourra donc, avoir de devenir sans vous.

Pour que les choses changent, j'invite tous les Français, surtout les chrétiens observateurs du Sabbat et les juifs, à se joindre à moi.

Pour soutenir votre démarche, je vous invite à vous armer de mon livre intitulé « **Infamies d'État** », car ces divers textes législatifs vous permettront d'être armés dans votre démarche (*individuelle et collective*) face à l'État français.

Il en est de même pour les textes législatifs démontrant le non-sens des lois vaccinales contre la covid-19.

Ils devront être confrontés au gouvernement français et à M. MACRON, afin que justice nous soit rendue. L'une des belles images que j'ai de l'unité qui amène la victoire est présentée dans ce texte :

**« Mieux vaut être à deux que tout seul. On tire alors un bon profit de son travail. Et si l'un tombe, l'autre le relève, mais malheur à celui qui est seul et qui vient à tomber sans avoir personne pour l'aider à se relever. »**

*De même, si deux personnes dorment ensemble, elles se tiennent chaud, mais comment celui qui est seul se réchauffera-t-il ? Un homme seul est facilement maîtrisé par un adversaire, mais à deux ils pourront tenir tête à celui-ci. Et une corde à triple brin n'est pas vite rompue. » [Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Semeur].*

Ce texte dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force. La victoire des Alliés, malgré leur foi ou leurs convictions diverses, lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous démontre la valeur de l'unité de tous contre la tyrannie.

**Il vous faut maintenant agir.** Je pense que mon livre intitulé « **Infamies d'État** », fruit d'un long travail de recherches historiques et juridiques, donne les bases qui permettraient d'abroger ou de modifier en notre faveur ces lois qui nous oppriment depuis trop longtemps. En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes ses sentinelles et ne pouvons nous taire quand l'impensable se perpétue.

Faisons en sorte d'agir comme Paul l'a fait dans ce texte : « **C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher.** » [Actes 20 versets 26-27, Bible Louis Segond].

À vous qui avez lu ces lignes et qui êtes interpellés par mon combat, ne restez pas inactifs, alors que des âmes sincères sont malmenées par l'État français à travers les lois dominicales et les lois vaccinales contre la covid-19, qui les conduisent, comme ce fut mon cas, à une grande précarité.

Il est de notre responsabilité de défendre ceux que les puissants de ce monde oppriment. Voici ce que déclare le Saint Livre dans ce texte :

**« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! nous ne savions pas ! Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? »** [Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond].

Il ne nous faut pas être comme Caïn, pensant que Dieu ne voit pas nos œuvres ni ne connaît nos cœurs, car nous sommes les gardiens de nos frères. Ce faisant, le bien que nous savons devoir faire et que nous ne faisons pas, nous rend répréhensibles devant le Seigneur.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : « **Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché.** » [*Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond*].

Ce texte nous renseigne également : « *Si nous avons oublié le nom de notre Dieu [...] Dieu ne le saurait-il pas, lui qui connaît les secrets du cœur ?* » [*Psaumes 44 versets 21-22, Bible Louis Segond*].

Finissons avec ceci : « **Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ?** » [*Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond*].

J'ai fait, plus que ma part, car mon livre intitulé « **Infamies d'État** », qui est le fruit d'un long travail acharné, je vous l'offre, déjà en version numérique en français et avec votre aide, comme déjà précisé, j'aspire aussi à le faire en langue anglaise, et également au format papier dans ces deux langues afin que vous m'aidiez à faire changer les choses.

Il en sera de même, si c'est la volonté de Dieu, pour les versions papier, si vous répondez de façon positive à cet appel que je vous adresse à la fin de ce chapitre. L'objectif étant que tous ceux qui se sentent concernés puissent le lire et se mobiliser. J'agis ainsi, conformément à ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré.

*De votre côté, partagez mon livre intitulé « **Infamies d'État** » avec le plus grand nombre. Pour la version numérique, utilisez largement les moyens mis à votre disposition, **email, Facebook, WhatsApp, Instagram, Tik'Tok, etc.** sur mon site, dont les coordonnées figurent à la fin de ce chapitre.*

Pour continuer, je vous dirais que j'ai travaillé en moyenne de 8 à 12 heures par jour sur mon livre intitulé « **De souffrance, d'encre et de justice (version revue et complétée de mon ouvrage intitulé 'Infamies d'État'** », en versions anglaise et française, depuis le mois d'octobre 2021, et que je suis en train de le finaliser en ce jour, le 13 mars 2026. L'objectif étant qu'il sorte au plus tôt.

Pour que mes ouvrages intitulés « **Infamies d'État** » et « **De souffrance, d'encre et de justice** » puissent voir le jour, alors qu'ils sont offerts gratuitement, j'ai investi tout ce que je possède.

En plus de ces deux livres, j'offre sur mon site internet – dont l'adresse figure à la fin de ce chapitre – un extrait de quatorze de mes seize livres. J'espère sincèrement qu'ils fortifieront ceux qui les liront.

En contrepartie, j'ai intégré une demande d'aide financière que je sollicite auprès de ceux qui me liront. Ainsi, même si je suis actuellement dans le besoin, à cause d'une situation indépendante de ma volonté, j'ai bon espoir de recevoir de l'aide.

Grâce à elle, et ceci fait déjà ma joie, je pourrai partager mes pensées et mes convictions qui ne tomberont pas dans l'oubli. Mon travail ne sera donc pas vain car il permettra, j'en suis sûr, d'enrichir ceux qui liront mes livres.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

*Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente. Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.*

*Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.*

*Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.*

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

*J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages inédits.*

*Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain. Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes. Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre. Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions. Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ». Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi. D'autant plus qu'en tant qu'Antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage. Par contre, quand je lis des livres que de grands auteurs comme TERTULLIEN, Martin LUTHER ou Ellen G. WHITE, etc., les grands réformateurs ont écrits souvent, il y a de cela des siècles, j'apprends à les connaître et leurs écrits me fortifient.*

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots ! Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée.

Mon leitmotiv est de porter mes connaissances et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Si cet extrait de mon livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés. Si ce livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Malheureusement, « **l'argent étant le nerf de la guerre** », tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ce livre, je n'ai plus les moyens de faire paraître mes seize ouvrages au format papier, je vais de ce fait les commercialiser en version numérique.

C'est le seul moyen que j'ai trouvé afin que toute cette connaissance, que l'Esprit de Dieu me donne de vous apporter, puisse arriver jusqu'à vous. Sans cela, cette œuvre titanesque demeurera, malheureusement, dans la poussière de l'oubli.

*Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre, mais faute de finances, l'œuvre est en friche.*

*Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse. **J'en appelle donc à votre générosité.***

J'en appelle à ceux qui œuvrent en ce siècle, tels **les sept mille restés fidèles au Seigneur du temps d'Élie**, et cela, qu'importent votre religion ou vos convictions.

Je sais que vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que le Seigneur nous le demande dans ce texte : « **À celui qui te demande, donne ; et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter de l'argent.** » [Matthieu 5 verset 42, *Nouvelle Bible en français courant*].

Complétons avec ceci : « **Voici comment nous savons ce qu'est l'amour : Jésus-Christ a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères et nos sœurs.**

Si quelqu'un a les moyens de vivre et voit son frère ou sa sœur dans le besoin mais lui ferme son cœur, comment peut-il prétendre qu'il aime Dieu ?

Mes enfants, n'aimons pas seulement en paroles, avec de beaux discours ; faisons preuve d'un véritable amour qui se manifeste par des actes !

Voilà comment nous saurons que nous appartenons à la vérité. *Voilà comment notre cœur pourra se sentir rassuré devant Dieu.* » [1 Jean 3 versets 10-19, Nouvelle Bible en français courant].

Terminons avec ce texte : « Quand, dans un de tes villages que le Seigneur ton Dieu te donne, un de tes frères pauvre aura quand même besoin d'un prêt, ne refuse pas de lui tendre la main.

Au contraire, ouvre ta main toute grande et prête-lui ce dont il a besoin. [...] *Accorde-lui donc un prêt de bon cœur.*

Grâce à cette générosité, le Seigneur ton Dieu te bénira dans tout ce que tu entreprendras.

Il y aura toujours dans le pays des personnes pauvres, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère, le pauvre et le malheureux dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-8, 10-11, Nouvelle Bible en français courant].

Si ce livre que je vous offre gratuitement vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer de fortifier et aider le plus grand nombre.

En outre, j'ai besoin de fonds pour faire corriger la version anglaise de ce livre dont je suis en train de finaliser la traduction.

*J'ai aussi besoin d'un soutien financier pour pouvoir éditer, les deux versions papier de cet ouvrage, en anglais et en français, afin qu'il soit offert au plus grand nombre.*

Enfin, en conformité avec [1 Corinthiens 9 versets 1-14], celui qui porte l'œuvre du Seigneur doit être soutenu pour vivre.

*À ce titre également, j'ai besoin de votre soutien financier.*

Pour ce faire, si le cœur vous en dit, vous avez la possibilité de faire un don sur l'un des onglets « **Faire un don** », disponibles sur mon site : <http://kenny-pierre.com>